

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU RHONE DES JEUNES

Version 2011

Article 1 : Conditions générales

- 1-1 Le Championnat du Rhône des jeunes est organisé, chaque année pendant les vacances scolaires de Toussaints. Peuvent y participer les joueurs français et les joueurs étrangers scolarisés en France depuis au moins deux ans. Les joueurs doivent être licenciés « A » dans le Rhône (ou dans un club rattaché pour cette épreuve), au jour du début de la compétition.
- 1-2 Le championnat du Rhône des jeunes est sous la responsabilité du Directeur de ce championnat qui est le responsable des jeunes du CRE. Le Directeur du tournoi peut être amené à compléter ou à modifier ce présent règlement pour optimiser le championnat. Toute modification devra être prise avant le début de la compétition et notifiée clairement aux participants avant le début de la première ronde, notamment par exemple si plus de 48 joueurs sont inscrits dans une catégorie d'âge.
- 1-3 Les championnats se déroulent, d'une part pour les filles, d'autre part en mixte, dans les catégories : Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits Poussins.
- 1-4 Les championnats sont joués normalement au Système Suisse en neuf rondes.
- 1-5 Les titres de Champion et Vice-Champion du Rhône sont attribués aux 1er et 2ème de chaque championnat « mixte ».
- 1-6 Les titres de Championne et vice-Championne du Rhône sont attribués aux 1ère et 2ème de chaque championnat féminin.

Article 2 : Qualification

Dans chaque championnat, deux joueurs au minimum sont qualifiés pour le Championnat de Ligue.

Le nombre de qualifiés par catégorie ainsi que le nombre d'éventuels « repêchables » est défini par le règlement du Championnat de Ligue Jeunes. Il sera affiché au début de la compétition. Les joueurs qualifiés sont contactés directement par le responsable de cette rencontre.

Article 3 : Horaires, lieux de jeu, inscriptions.

Les parties se déroulent sur trois jours consécutifs. Les lieux, les dates, le montant et les délais d'inscriptions sont communiqués aux clubs lors de l'assemblée Générale du Comité du Rhône.

Inscriptions.

Les inscriptions (coupons + montant) devront être adressées (envoi au tarif « lettre ») au Responsable de la compétition au plus tard 9 le Vendredi de la semaine Précédant la 1^{ère} ronde, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Tournois

- 4-1 Les tournois sont joués suivant les règles de la F. I. D. E. selon les formules suivantes :
- Cadence classique, avec 30mn / joueur, pour la catégorie petits poussins
 - Système Fischer, avec 50mn + 10s / joueur, pour les autres tournois
- 4-2 Le règlement est celui de la FFE et les tournois sont homologués. Le résultat des parties est pris en compte pour le classement ELO.
- 4-3 Le classement est établi d'abord au nombre de points.
- 4-4 Départage

Pour l'attribution du titre, le classement sera établi après le départage suivant :

- a) S'il n'y a que 2 ex æquo, le match se fait en parties de 15 min. + 10 sec. Aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, c'est le départage du tournoi qui intervient (le joueur le mieux classé sur la grille américaine gagne)
- b) S'il y a 3 ou 4 ex æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 10 min. + 5 sec est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, c'est le départage du tournoi qui intervient (le joueur le mieux classé sur la grille américaine gagne)
- c) S'il y a plus de 4 ex æquo une formule coupe à élimination directe est mise en place.

Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur cumulatif (éventuellement cumulatif -1 etc.) dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement : est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc.

Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6.

Les matchs se jouent à la cadence de 3 min. + 2 sec. en aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, c'est le départage du tournoi qui intervient (le joueur le mieux classé sur la grille américaine gagne)

Les joueurs éliminés jouent aussi des matchs de classement suivant le même principe.

Pour les autres compétiteurs Le départage est dans l'ordre (pour les tournois au système suisse) :

- 1 le buchholz tronqué
- 2 la performance.

4-5 Dérogations :

Les joueurs déjà qualifiés pour le Championnat de France ou le Championnat de Ligue, ne sont pas admis à participer au championnat du Rhône. **Toutefois, une féminine qualifiée d'office pour sa catégorie pourra essayer de se qualifier en compétition mixte.**

4-6 Modifications de l'organisation :

Le directeur du tournoi pourra, en cas de population trop restreinte dans une catégorie, regrouper « mixtes et féminines » ou « catégories d'âge différentes » afin de pouvoir appliquer correctement le système suisse en 9 rondes. Cela ne change en rien l'attribution des titres dans chaque catégorie.

Exceptionnellement, si cela s'avérait opportun, un tournoi fermé pourrait être organisé pour une catégorie (départage au Sonnenborn-Berger), mais le système suisse reste préférable car plus souple (face aux aléas de défections possibles en cours de tournoi).

○ Cas particuliers :

Dans une classe d'âge où les féminines sont intégrées dans un tournoi mixte, si une féminine remporte le tournoi mixte, son choix pour le tournoi de la ligue reste libre.

Les catégories Petites Poussines et Petits Poussins sont dispensées de l'obligation de noter leur partie, mais la notation demeure recommandée.

Article 5 : Arbitrage

5-1 Choix des arbitres

Le Directeur du tournoi et le président du Comité du Rhône désignent l'Arbitre principal du tournoi. Celui-ci, appartenant au comité du Rhône devra être au moins Arbitre Fédéral 3.

L'arbitre principal désigne deux arbitres adjoints pour les trois jours. Ce choix sera validé par le Président du CRE et le Directeur du Tournoi.

5.2. Réclamation

Toute protestation doit être transmise au directeur du tournoi par écrit et signée.

5.3. Commission d'Appel

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat départemental.

La Commission d'appel est composée de :

- Le Responsable départemental des Jeunes, ou son représentant,
- L'Organisateur, ou son représentant,
- Un représentant des joueurs, parmi les catégories d'âge les plus élevées

- Une représentante des joueuses, parmi les catégories d'âge les plus élevées
- Un représentant des animateurs et parents.
- Un représentant des arbitres du tournoi

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

5.4. Joueur forfait lors d'une ronde :

Tout participant forfait lors d'une ronde sans en avoir préalablement prévenu l'arbitre principal sera automatiquement forfait pour la suite du tournoi. Il ne pourra être réintégré qu'après avoir signalé son retour à la table d'arbitrage et justifié son absence. Si les appariements de la ronde à venir sont déjà publiés, ils ne seront pas modifiés et le joueur devra attendre une ronde de plus avant de réintégrer le tournoi.

5.5. Rappel de quelques règles imposées par le Règlement National

Les Arbitres officiant lors des étapes qualificatives devront appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences,

Ils seront particulièrement vigilants quant à l'application des procédures de départage, tant pour le classement en vue des places qualificatives qu'afin de fixer la liste des joueurs repêchables en cas de désistement. De plus, s'agissant de compétitions recevant de très jeunes joueurs, ils seront particulièrement attentifs aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu.

Championnats Départementaux ou de Ligue :

Ces tournois, quelle qu'en soit la cadence, outre qu'ils devront respecter les procédures obligatoires de déclaration préalable et de transmission des résultats pour le classement national, devront être arbitrés par un Arbitre Fédéral (A.F. III si appariements Cf. R.I. DNA) lequel aura l'astreinte supplémentaire de faire parvenir dans les plus brefs délais au Secrétariat FFE, pour mise en ligne sur le site Internet, la grille américaine de chaque tournoi.

Le rapport d'arbitrage habituel sera complété d'un récapitulatif des étapes de départage ainsi que de la liste des qualifiés ET des repêchables.

Article 6 : Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire et de participer au Championnat du Rhône « Jeunes » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.